UNE QUESTION ?

Contactez les services du Département au

05 49 06 79 79

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac - CS 58880
79028 NIORT CEDEX

Le Département à votre service
www.deux-sevres.fr

DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

PLAN DE RELANCE
DÉPARTEMENTAL

PASS CULTURE SPORT 79

6/17 ANS

Le Département aide les familles à financer les frais d'inscription aux activités culturelles et sportives

DEUX-SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

PLAN DE RELANCE
DÉPARTEMENTAL

Après son plan de soutien, qui a permis d'apporter des aides indispensables dès le début de la crise sanitaire et durant toute la période de confinement, **le Département déploie son plan de relance.**

Construit pour être efficace immédiatement et répondre à l'urgence d'une conjoncture économique et sociale préoccupante, les différentes actions de ce plan de relance doivent permettre d'amortir les effets de la crise et de redonner du souffle à notre territoire et à ceux qui le font vivre.

Associations sportives et culturelles, vous êtes des acteurs incontournables et indispensables à la vie locale et au dynamisme de nos territoires. Aussi, **le Département a décidé de soutenir la reprise de vos activités en incitant les familles deux-sévriennes à inscrire leurs enfants dans vos structures.**

Le Département leur versera une aide de 15 euros pour la première inscription et de 30 euros pour la seconde inscription d'un même enfant.

OBJECTIFS

Soutenir la reprise d'activité des associations deux-sévriennes et favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour les plus jeunes.

Qui ?

☑ Tous les jeunes Deux-Sévriens âgés de 6 à 17 ans, pratiquant au moins une activité culturelle ou sportive.

Pour quelles activités ?

Toutes les activités régulières proposées par les structures suivantes :

☑ clubs sportifs affiliés à une fédération ;

☑ associations sportives scolaires affiliées ;

☑ structures associatives ou publiques proposant un enseignement artistique (musique, chant, théâtre, danse, cirque, arts plastiques).

Quelle aide du Département ?

☑ **15 € pour la première inscription** d'un enfant à une activité sportive ou culturelle.

☑ **30 € supplémentaires pour la seconde inscription** du même enfant à une activité de nature différente (par exemple une activité culturelle si la première est de nature sportive).

Quel fonctionnement ?

☑ Les familles demanderont la subvention directement au Département via une plate-forme en ligne qui sera accessible au 1er septembre. Elles devront fournir un document justifiant du paiement des activités dans vos structures.

Le Département versera les aides directement aux familles.

PASS CULTURE SPORT 79